



APPEL A SOUTIEN FINANCIER

Conformément à sa vocation : attirer l'attention sur le mal-logement, procurer un abri à ceux qui n'en ont pas, l'association Bouge-Toit a offert un toit à des familles déboutées du droit d'asile qui se sont trouvées à la rue, expulsées du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile.

La mise en oeuvre de nos actions s'est faite souvent dans l'urgence, en apprenant « sur le tas », en communiquant, comme nous avons pu, et toujours en phase avec les convictions politiques qui nous animent.

Depuis plus de deux ans, nous avons occupé trois lieux (5 février 2011, 4 mai 2012, 3 juin 2013). A ce jour, nous avons procuré un toit à 16 familles soit au total 60 personnes, dont beaucoup d'enfants.

Suivant nos possibilités, pour les familles des deux premières occupations, nous leur avons permis pendant plusieurs mois, d'avoir l'eau, l'électricité, le gaz et le combustible pour le chauffage. Mais, nous n'aurions jamais imaginé que tant de personnes se trouveraient dans cette situation et pendant si longtemps. Malheureusement les choses vont encore empirer. Dans les semaines ou les mois qui viennent, plusieurs autres familles vont se trouver à leur tour à la rue, mais nous n'avons pas l'intention de baisser les bras.

Ce qui a changé, c'est qu'en dépit des dons de nombreuses personnes et de nos initiatives financières, le nombre de personnes devenant de plus en plus important, nous n'avons plus été en mesure de payer les fluides et l'énergie et les impayés se sont accumulés. Désormais, contraints et forcés par cette situation, la trésorerie de Bouge Toit ne peut plus les soutenir financièrement. Nous avons été dans l'obligation de résilier les contrats de fournitures d'énergie, mais nous devons encore 1458 € à ERDF et 6280 € à VEOLIA (facture annuelle), pour l'arriéré de l'électricité et de l'eau dans le deuxième lieu occupé.

Nous avons voulu des statuts qui font de chaque adhérent un responsable de notre association ; tous les adhérents sont, donc redevables de cette somme, trop importante pour nos moyens.

C'est pourquoi, nous faisons appel à tous les sympathisants de Bouge-Toit, aux associations, partis et syndicats, qui refusent de laisser des familles à la rue, pour qu'ils nous permettent de continuer notre action :

Toutes les contributions, même minimales, seront bienvenues et peuvent être envoyées à l'adresse :

Bouge-Toit 35 Rue des Remparts la Réal 66000 PERPIGNAN
chèque à l'ordre de « 'Association bouge toit »

Avec nos remerciements, le Conseil Collégial de Bouge Toit